

# L'accessibilité des produits menstruels au Québec

## Première lecture

### **Analyse et rédaction**

Véronique Boucher-Lafleur  
Service de la recherche

### **Recherche documentaire**

Nathalie Rheault  
Simon Mayer  
Service de l'information



**ASSEMBLÉE  
NATIONALE  
DU QUÉBEC**



Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Bibliothèque ou pour une demande, n'hésitez pas à nous joindre.

418 643-4408  
[bibliotheque@assnat.qc.ca](mailto:bibliotheque@assnat.qc.ca)

### Conditions d'utilisation

La Bibliothèque ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui est faite du document transmis. Rien dans ce document ne peut être interprété comme un avis de la Bibliothèque. Le résultat de la recherche est préparé uniquement à partir de sources du domaine public. La Bibliothèque assure la confidentialité des personnes requérantes, mais ne garantit pas l'exclusivité des travaux produits. En effet, il lui arrive de réutiliser les résultats de ses recherches afin de répondre à d'autres demandes ou pour alimenter ses publications institutionnelles, accessibles à tous.

ISBN 978-2-550-96801-6

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

## Table des matières

|                                                                                 |   |
|---------------------------------------------------------------------------------|---|
| L'accessibilité des produits menstruels au Québec .....                         | 1 |
| Les obstacles associés à l'accessibilité des produits menstruels.....           | 1 |
| Les impacts financiers.....                                                     | 1 |
| Les installations sanitaires.....                                               | 2 |
| Les conséquences de l'inaccessibilité des produits menstruels .....             | 3 |
| Les initiatives de distribution de produits menstruels gratuits.....            | 4 |
| Les lieux publics .....                                                         | 4 |
| Les milieux de travail.....                                                     | 6 |
| Les établissements scolaires.....                                               | 7 |
| Le modèle écossais .....                                                        | 9 |
| Les mesures prises par l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec ..... | 9 |



Les menstruations constituent un phénomène biologique qui touche près de deux millions de personnes chaque mois au Québec. En moyenne, une femme aura ses menstruations sur une période de 40 ans, soit de l'adolescence jusqu'à la ménopause<sup>1</sup>. Les obstacles associés au manque d'accès aux produits menstruels peuvent placer de nombreuses femmes dans une situation de vulnérabilité chaque mois. Le terme « précarité menstruelle » désigne l'incapacité ou la difficulté pour une personne de se procurer des produits menstruels en raison d'obstacles financiers, sociaux, culturels ou politiques. À l'échelle mondiale, il est estimé qu'une femme sur dix est en situation de précarité menstruelle<sup>2</sup>. Face à cette problématique, de plus en plus d'organisations distribuent gratuitement des produits menstruels dans leurs installations sanitaires.

Dans ce texte, *Première lecture* vous offre un survol de la question de l'accessibilité des produits menstruels au Québec. Il présente les obstacles associés à l'accessibilité des produits menstruels et ses conséquences, quelques exemples d'initiatives de distribution de produits menstruels gratuits et les mesures législatives et gouvernementales prises sur cette question au Québec.

## Les obstacles associés à l'accessibilité des produits menstruels

La majorité des femmes est susceptible de rencontrer des difficultés d'accès à des produits menstruels en raison de l'imprévisibilité des menstruations et de l'indisponibilité des produits menstruels dans les installations sanitaires publiques<sup>3</sup>. Certains groupes de femmes sont plus vulnérables à la précarité menstruelle comme celles en situation d'itinérance, à faible revenu, les femmes incarcérées et les étudiantes<sup>4</sup>. Les personnes non binaires et les hommes trans peuvent également se retrouver en situation de précarité menstruelle<sup>5</sup>.

### Les impacts financiers

De nombreuses femmes ont de la difficulté à se procurer tous les produits dont elles ont besoin pour un cycle menstruel. Les menstruations comportent des coûts financiers pour l'achat de produits destinés à recueillir le sang menstruel, qu'ils soient jetables ou réutilisables. Les produits réutilisables sont plus chers à l'achat, mais la dépense est amortie sur quelques années d'utilisation. Les produits jetables sont plus abordables à l'achat, mais nécessitent un réapprovisionnement régulier.

---

<sup>1</sup> À la manière du Conseil du statut de la femme, ce texte utilise le terme « femmes » pour désigner les personnes qui ont des menstruations. Dans son étude sur l'accessibilité des produits menstruels, le Conseil souligne que « les hommes trans, les personnes intersexes et les personnes non binaires peuvent aussi être concernés par ce phénomène biologique, voire se heurter à des enjeux précis liés à l'accès aux produits menstruels ». Toutefois, le terme « femmes » regroupe la majorité des personnes menstruées au Québec. Pour plus d'informations : Conseil du statut de la femme, [Faciliter l'accès aux produits menstruels : mesures possibles](#), 2021, p. 2.

<sup>2</sup> Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, « [STOP à la précarité menstruelle](#) », 10 février 2020.

<sup>3</sup> Conseil du statut de la femme, [Faciliter l'accès aux produits menstruels : mesures possibles](#), 2021, 130 p.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, *op.cit.*



En 2021, le coût annuel moyen pour des serviettes jetables était estimé à 72,22 \$ et celui pour des tampons à 85,76 \$<sup>6</sup>. Les coûts des produits réutilisables varient selon leur nature. Par exemple, deux serviettes réutilisables peuvent coûter de 10 \$ à 30 \$, tandis qu'il faut compter entre 35 \$ et 55 \$ pour une coupe menstruelle<sup>7</sup>.

Ces coûts doivent être assumés par une femme pendant plusieurs dizaines d'années, soit l'entièreté de la période sur laquelle les menstruations s'échelonnent dans la vie d'une femme. Il est estimé qu'une femme dépensera jusqu'à 6000 \$ dans sa vie pour se procurer des produits menstruels<sup>8</sup>.

De surcroît, plusieurs indicateurs économiques démontrent que la situation économique des femmes est plus précaire que celle des hommes au Québec. Par exemple, le revenu annuel moyen des femmes est inférieur à celui des hommes<sup>9</sup>. Aussi, se trouvent plus de femmes que d'hommes salariés rémunérés au taux du salaire minimum ou qui travaillent à temps partiel<sup>10</sup>.

Dans un sondage mené en 2020 à la demande du programme AIMEZ-VOUS de la chaîne de pharmacies Pharmaprix, 12 % des Québécoises interrogées ont déclaré « qu'elles ont déjà eu, à plusieurs reprises, à faire le choix difficile entre acheter un produit d'hygiène féminine et un article essentiel de leur liste d'épicerie<sup>11</sup> ». Selon un autre sondage mené en 2019 pour le compte de l'organisation Plan international, 27 % des femmes interrogées ont déclaré avoir effectué un sacrifice financier pour se permettre d'acheter des produits menstruels occasionnellement et 7 % ont déclaré devoir le faire régulièrement<sup>12</sup>.

## Les installations sanitaires

En plus des obstacles financiers, des barrières reliées aux installations sanitaires contribuent à précariser davantage les femmes. En effet, les femmes doivent avoir accès à des installations sanitaires adéquates pour changer et disposer de leurs produits menstruels. Ces considérations sont plus complexes pour les femmes utilisant des produits menstruels réutilisables, car ceux-ci nécessitent d'être lavés régulièrement. Or, la plupart des installations sanitaires publiques ne sont pas adaptées à cette réalité<sup>13</sup>.

Les femmes en situation d'itinérance rencontrent des difficultés supplémentaires sur l'accès à des installations sanitaires adéquates pour changer et disposer de leurs produits menstruels. Par exemple, le Conseil des Montréalaises, une instance consultative du conseil municipal de la Ville de Montréal, estime que les installations sanitaires de la ville ne sont ni suffisamment accessibles ni sécuritaires pour permettre aux femmes de manipuler leurs produits menstruels adéquatement<sup>14</sup>.

---

<sup>6</sup> Conseil du statut de la femme, *op. cit.*

<sup>7</sup> Marie Allard, « [Révolution dans les menstruations](#) », *La Presse*, 28 mars 2021.

<sup>8</sup> [Améliorer l'accès équitable aux produits menstruels au Canada](#), *Notes de la Colline*, 15 décembre 2023.

<sup>9</sup> Institut de la statistique du Québec, [Faits saillants](#), *Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes*, 21 septembre 2023.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> CISION Nouvelles, [Au pays, près du quart des femmes ont déjà eu de la difficulté à se procurer des produits d'hygiène féminine, causant des effets dévastateurs sur leur santé et leur bien-être](#), 5 août 2020.

<sup>12</sup> Conseil du statut de la femme, *op. cit.*

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*

## Les conséquences de l'inaccessibilité des produits menstruels

Une femme n'ayant pas accès à des produits menstruels optera souvent pour des pratiques qui ne sont pas sécuritaires comme l'utilisation d'un produit jetable sur une plus longue durée ou l'utilisation d'un produit qui n'est pas destiné à l'absorption du sang menstruel (papier hygiénique, tissu, etc.). Une personne menstruée sur cinq au Québec affirme avoir déjà utilisé des moyens alternatifs pour absorber son sang menstruel en raison du prix des produits<sup>15</sup>.

Ces pratiques ne sont pas sans conséquence pour la santé physique et mentale des femmes. Elles peuvent provoquer notamment des douleurs ou des irritations, du stress, de l'anxiété et de la panique, une augmentation des risques de développer une infection de l'appareil reproducteur ou même le syndrome du choc toxique<sup>16</sup>.

Cette situation a des répercussions sur la participation sociale des femmes. Selon une [enquête pancanadienne](#) menée par la firme Nanos en 2019, 46,9 % des Québécoises interrogées affirment avoir déjà manqué une activité en raison de leurs menstruations ou par crainte de ne pas avoir accès à des produits menstruels ou des installations sanitaires adéquates. Au Québec, près d'une fille sur sept s'est absentée de l'école en raison d'un manque d'accès à des produits menstruels<sup>17</sup>.

L'inaccessibilité des produits menstruels a des répercussions sur la dignité des femmes. Plusieurs d'entre elles craignent d'avoir des fuites apparentes ou des odeurs corporelles, alors que d'autres ont un sentiment de honte ou de malaise associé au fait de demander un produit menstruel à un tiers<sup>18</sup>. Encore aujourd'hui, de nombreuses femmes perçoivent les menstruations comme « un phénomène honteux, une source d'ennuis, d'odeurs gênantes et de malpropreté dont il importe de dissimuler toute trace<sup>19</sup> ». Les menstruations sont souvent associées à une souffrance physique ou psychologique ou à un sentiment de gêne sociale<sup>20</sup>.

Il va de soi qu'une meilleure accessibilité aux produits menstruels contribue à réduire la stigmatisation entourant les menstruations et à normaliser le phénomène au sein des sociétés. Ces raisons expliquent pourquoi des initiatives de distribution de produits menstruels ont été mises sur pied au Québec et ailleurs.

---

<sup>15</sup> Eugénie Fontaine et Victoria Doudenkova, [Portrait du vécu des menstruations au Québec](#), Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQSAF), 2021, 31 p.

<sup>16</sup> Conseil du statut de la femme, *op. cit.*

<sup>17</sup> Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, « [STOP à la précarité menstruelle](#) », 10 février 2020.

<sup>18</sup> Conseil du statut de la femme, *op. cit.*

<sup>19</sup> Suzanne Marchand « [Cachez ce sang que je ne saurais voir. Les menstruations au Québec \(1900-1950\)](#) », *Revue d'ethnologie de l'Amérique française*, 2012

<sup>20</sup> *Ibid.*

## Les initiatives de distribution de produits menstruels gratuits

Plusieurs initiatives de distributions de produits menstruels gratuits ont été recensées au Québec, au Canada et dans d'autres pays. Elles proviennent d'organisations variées comme les villes et les municipalités, les gouvernements, les entreprises, les associations étudiantes et les organismes communautaires ou à but non lucratif. La plupart des initiatives concernent les lieux publics et les écoles. Quelques-unes visent les lieux de travail.

Ces initiatives partagent quelques points communs :

- Dans la plupart des cas, des distributeurs de tampons et de serviettes hygiéniques sont utilisés. Afin d'éviter les abus, il faut parfois attendre quelques minutes avant d'activer de nouveau la machine.
- La distribution s'effectue le plus souvent dans les toilettes pour femmes et parfois dans celles pour hommes ou les toilettes non genrées.
- Les produits distribués incluent des tampons et des serviettes hygiéniques jetables.
- Des projets pilotes ont souvent précédé la mise en place d'initiatives permanentes.

Il semble que les Québécoises et les Québécois soient favorables à ce genre d'initiative. [Selon l'enquête pancanadienne de Nanos](#), la majorité des répondantes et des répondants du Québec sont favorables à ce que des produits menstruels soient disponibles gratuitement dans les milieux de travail, dans les lieux publics, dans les écoles et les établissements postsecondaires. Les résultats démontrent que les femmes sont davantage en faveur de ces mesures que les hommes. Par exemple, 73 % des hommes sont favorables à la disponibilité des produits menstruels dans les lieux de travail contre 78,6 % des femmes.

Toutefois, la littérature sur la précarité menstruelle et l'accessibilité des produits menstruels aborde peu la question des meilleures pratiques pour y remédier, particulièrement dans les pays à revenu élevé. Des chercheuses ont entre autres souligné un manque de données probantes sur la précarité menstruelle et sur les effets des initiatives de distribution sur les femmes<sup>21</sup>.

### Les lieux publics

Au Québec, des initiatives ont été mises en place dans plusieurs villes et municipalités pour favoriser l'accès aux produits menstruels. En 2021, la Ville de Montréal a lancé un projet pilote sur la distribution de produits menstruels dans quatre lieux publics<sup>22</sup>. La distribution s'opère à l'aide de machines distributrices installées dans les toilettes pour femmes de ces lieux. Afin de contrôler la distribution, il faut attendre une minute avant de pouvoir obtenir un autre produit.

---

<sup>21</sup> Conseil du statut de la femme, *op. cit.*

<sup>22</sup> Rafael Miró, « [Des produits menstruels gratuits dans des bâtiments publics](#) », *La Presse*, 3 juin 2021.



Il convient de souligner que des initiatives reliées à la précarité menstruelle ont été prises par souci environnemental. Au Québec, on estime que les produits menstruels jetables génèrent 2700 tonnes de déchets annuellement<sup>23</sup>. Par ailleurs, ils sont parfois jetés dans la toilette, ce qui peut boucher les composantes des usines d'épuration et des égouts municipaux<sup>24</sup>. De nombreuses administrations municipales ont mis en place des programmes de subventions pour l'achat de produits menstruels réutilisables afin de répondre en partie à cette problématique. Le [Programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables \(PHPD\)](#) a été lancé afin de « populariser l'offre d'une telle subvention auprès des municipalités du Québec, de façon à opérer un réel virage dans les habitudes de consommation des Québécoises<sup>25</sup> ». Au moment d'écrire ces lignes, on recense treize arrondissements montréalais, 95 villes et municipalités et treize MRC qui offrent une telle subvention<sup>26</sup>.

Les modalités de l'aide financière et les produits remboursés varient selon l'administration municipale. Certaines villes remboursent un pourcentage du coût d'achat alors que d'autres offrent plutôt un montant forfaitaire. Par exemple, la Ville de Longueuil rembourse 75 % du coût d'achat, jusqu'à concurrence de 150 \$, tandis que la Ville de Saguenay offre une aide financière maximale de 50 \$. D'autres villes imposent des conditions supplémentaires pour obtenir un remboursement, comme l'achat de produits québécois ou de certains types de produits durables comme de coupes menstruelles, des serviettes réutilisables, des culottes menstruelles ou des applicateurs de tampons réutilisables. Finalement, des villes telles que Lévis ou Sherbrooke modulent l'aide octroyée selon le revenu de la personne qui en fait la demande<sup>27</sup>.

Mis à part les initiatives pilotées par les villes et les municipalités, le milieu communautaire se mobilise aussi pour aider les femmes en situation de précarité menstruelle. Il s'agit entre autres du programme de collecte de produits menstruels *Sang pour Sang* qui œuvre auprès des femmes en situation d'itinérance en Estrie et de l'organisme communautaire *Monthly Dignity* qui recueille et distribue des produits menstruels à Montréal<sup>28</sup>.

#### Ailleurs au Canada

- La Ville d'Edmonton a opté pour une approche universelle. Depuis juin 2021, elle offre des [produits menstruels dans l'ensemble des toilettes publiques et des vestiaires](#) féminins ou non, tenus par la municipalité. Cela inclut les lieux publics comme les centres communautaires et les arénas. Les produits sont accessibles dans des distributeurs minutés et actionnés par le mouvement. Cette initiative fait suite à un projet pilote amorcé en 2019.

---

<sup>23</sup> Hélène Mercier, 21 décembre 2021, « [Précarité menstruelle : quand le vert devient égalitaire](#) », *Gazette des femmes*, 21 décembre 2021.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> Québec circulaire, « [Programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables \(PHPD\)](#) », 25 août 2022.

<sup>26</sup> [Bénéficiez d'une aide financière à l'achat de vos culottes menstruelles](#), *Mme l'Ovary*, 2023.

<sup>27</sup> Mme l'Ovary, *op. cit.*

<sup>28</sup> Conseil du statut de la femme, *op. cit.*, p. 53.

### Ailleurs au Canada

- La [Ville d'Halifax](#) offre des serviettes hygiéniques et des tampons dans une vingtaine de lieux publics. Cette initiative fait suite à un programme similaire mis en place dans les toilettes publiques des bibliothèques municipales et un à [projet pilote](#) mené entre 2020 et 2021 dans seize installations sanitaires. Des distributeurs ont été installés dans les toilettes publiques, qu'elles soient pour femmes, pour hommes ou non genrées. Chaque distributeur contient 14 serviettes hygiéniques et 22 tampons et est approvisionné quotidiennement. La liste des endroits est accessible sur le site Web de la Ville.
- La [Ville de Calgary](#) offre des tampons et des serviettes hygiéniques dans les toilettes pour femmes et non genrées de certaines bibliothèques et certains lieux publics municipaux. La liste des endroits est accessible sur le site Web de la Ville.

## Les milieux de travail

En 2021, le gouvernement canadien a présenté le [Règlement modifiant certains règlements pris en vertu du Code canadien du travail \(produits menstruels\)](#) afin que des produits menstruels, notamment des tampons et des serviettes hygiéniques, soient distribués sur les lieux de travail sous réglementation fédérale. Ce règlement prévoit que les employeurs doivent installer des distributeurs et des contenants munis de couvercles pour y jeter les produits menstruels dans les cabinets de toilette et chaque lieu d'aisance. Cela inclut les toilettes pour femmes, pour hommes et pour personnes non genrées. Il est estimé que cette mesure permettra de diminuer l'absentéisme au travail, d'augmenter la productivité et de réduire l'anxiété reliée aux menstruations. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 15 décembre 2023<sup>29</sup>.

L'expérience au palier fédéral nous renseigne sur les préoccupations existantes sur ce type de projets. Parmi celles-ci, on recense l'impact environnemental des produits jetables, la sûreté et la qualité des produits distribués, l'égal accès aux produits pour toutes les personnes, la promotion de la neutralité du genre et les coûts engendrés pour le gouvernement fédéral<sup>30</sup>. Le coût net estimé de cette initiative est de 49,3 millions de dollars pour la période de 2024 à 2033.

Plusieurs entreprises au Québec ont décidé d'offrir des produits menstruels à leur personnel sur leur lieu de travail. On recense plus de 115 entreprises qui ont emboîté le pas dans le mouvement *Changer les règles* mené par la compagnie Iris + Arlo. Cette compagnie fabrique des produits menstruels jetables et réutilisables faits de matières biologiques et biodégradables. Ces produits sont ensuite distribués aux entreprises, aux organisations et aux particuliers par l'intermédiaire d'un abonnement mensuel<sup>31</sup>.

---

<sup>29</sup> [Règlement modifiant certains règlements pris en vertu du Code canadien du travail \(produits menstruels\)](#) : DORS/2023-78, Gazette officielle du Canada, partie II, vol. 157, n° 10, 21 avril 2023.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Magalie Masson, [Des produits menstruels offerts gratuitement au travail](#), *Radio-Canada*, 8 mars 2023.

## Les établissements scolaires

Au Québec, les initiatives de distribution de produits menstruels dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur proviennent de l'administration des établissements ou d'associations étudiantes.

Au Collège LaSalle à Montréal, des serviettes hygiéniques et des tampons sont offerts dans des distributeurs installés dans les toilettes pour femmes ou non genrées. Les dépenses estimées pour cette initiative s'élèvent à 5000 \$ annuellement pour ses 4000 étudiantes et étudiants<sup>32</sup>.

À la suite de demandes provenant d'associations étudiantes, l'Université Laval a lancé un projet pilote d'équité menstruelle pour rendre accessibles gratuitement des serviettes hygiéniques et des tampons. Le projet se déploie dans plus d'une vingtaine de toilettes situées dans quatre pavillons du campus. Il cible les toilettes pour femmes, les toilettes adaptées et les toilettes neutres<sup>33</sup>. L'Université Laval assume l'entièreté des coûts de cette initiative<sup>34</sup>.

Depuis 2017, l'Association étudiante de l'Université McGill (AEUM) offre des produits menstruels jetables à différents endroits sur le campus. Les coûts pour l'achat des produits, des distributeurs et de la main-d'œuvre sont absorbés par les frais payés annuellement par les membres de l'AEUM. Les produits sont disponibles dans les toilettes pour femmes ou non genrées de plusieurs édifices. L'AEUM offre également un service de ramassage et de livraison de produits menstruels jetables ou réutilisables pour sa communauté étudiante gratuitement<sup>35</sup>.

En janvier 2021, l'Association générale des étudiants du Cégep de Trois-Rivières a mis sur pied un programme de distribution de coupes menstruelles<sup>36</sup>. D'autres associations étudiantes sectorielles offrent un service semblable à l'Université du Québec à Montréal<sup>37</sup>.

### Ailleurs au Canada

- [La Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario, le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador](#) offrent des produits menstruels gratuitement dans les écoles de leur territoire.
- En 2021, le [gouvernement de l'Alberta](#) a annoncé un partenariat avec Centraide pour distribuer des produits menstruels dans les écoles de la province. Un montant de 260 000 \$ a été octroyé à l'organisme dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de deux ans. La campagne intitulée *Period Promise* a comme mission d'installer des distributeurs dans plus d'une centaine d'écoles.

<sup>32</sup> Collège LaSalle, [Gratuité des produits d'hygiène féminine au Collège LaSalle](#), 29 août 2022.

<sup>33</sup> [Toilettes avec produits d'hygiène menstruelle](#), Université Laval.

<sup>34</sup> Florence Bordeleau-Gagné, Vers une équité menstruelle sur le campus

<sup>35</sup> Association étudiante de l'Université McGill, [Le projet de santé menstruelle](#).

<sup>36</sup> Collège LaSalle, [Gratuité des produits d'hygiène féminine au Collège LaSalle](#), 29 août 2022.

<sup>37</sup> Éléonore Turcotte, « [Produits menstruels : les associations étudiantes et l'administration se renvoient la balle](#) », *Montréal Campus*, 18 février 2022.

### Ailleurs au Canada

- Le 27 avril 2021, le conseil d'administration des écoles publiques d'Edmonton a adopté une [motion](#) pour offrir des produits menstruels dans les écoles publiques. Les raisons invoquées derrière cette décision incluent des motifs de santé physique, l'absentéisme et le fait qu'il s'agit de produits essentiels au même titre que le papier hygiénique. La [division scolaire catholique d'Edmonton](#) a fait de même 2022.

### Ailleurs dans le monde

- Dans l'État du Queensland en Australie, le gouvernement a annoncé un partenariat avec l'organisme [Share the Dignity](#) pour distribuer gratuitement des produits menstruels dans toutes les écoles. Des distributeurs tenus par l'organisme sont installés dans les toilettes publiques. Lorsqu'elle est activée, la machine distribue une trousse de produits menstruels comprenant six tampons et deux serviettes jetables. Il faut attendre trois minutes avant d'activer la machine de nouveau. Share the Dignity installe ses distributeurs dans d'autres lieux publics comme [des centres et des locaux d'organismes communautaires, des hôpitaux et des toilettes publiques](#) à travers l'Australie.
- Au Royaume-Uni, le ministère de l'Éducation a introduit [un plan de distribution de produits menstruels](#) dans les écoles et les collèges d'Angleterre visant la population étudiante de 18 ans et moins. Le document contient des lignes directrices pour choisir et commander les types de produits et sur les modalités de distribution. Par exemple, il est recommandé que les produits soient accessibles en libre-service plutôt que sur demande. Il est suggéré que les produits soient présents dans les toilettes et les aires communes afin d'en donner l'accès à toutes les personnes qui en ont besoin.
- Depuis juin 2021, les [écoles néo-zélandaises](#) doivent distribuer des produits menstruels gratuitement à leurs étudiantes et étudiants. Un projet pilote a précédé l'implantation du programme à l'échelle du pays. Les établissements visés sont les écoles primaires, intermédiaires, secondaires et les écoles d'immersion en langue maori. Les coûts estimés pour cette initiative s'élèvent à 18 millions de dollars néo-zélandais pour la période 2021-2024. Cette mesure vise à lutter contre la précarité menstruelle, l'absentéisme et les stigmates associés aux menstruations.

## Le modèle écossais

De 2018 à 2019, le gouvernement écossais a engagé des sommes pour rendre les produits menstruels accessibles dans les écoles, les collèges et les universités. Un [sondage réalisé par l'organisme Young Scot Observatory sur cette initiative](#) révèle que 64,7 % des répondantes ont reçu des produits menstruels de leur établissement d'enseignement durant l'année scolaire<sup>38</sup>. Parmi celles-ci, 11,9 % ont déclaré avoir accédé fréquemment à des produits gratuits. La majorité utilise rarement ou occasionnellement ces produits. De plus, la plupart des répondantes ont affirmé avoir accès leur produit préféré (81,8 %) et à suffisamment de produits pour répondre à leurs besoins (85,4 %). La principale raison évoquée pour l'utilisation des produits gratuits est de ne pas avoir sur soi un produit menstruel lorsque nécessaire.

Le gouvernement écossais a ensuite décidé d'élargir la portée de cette initiative. C'est ainsi qu'en 2020, le Parlement écossais a adopté à l'unanimité le [Period Products \(Free Provision\) \(Scotland\) Act](#) pour offrir gratuitement des produits menstruels à toutes les personnes menstruées. Cette loi établit un régime d'accès universel aux produits menstruels à toute personne qui en a besoin. L'Écosse est devenue la première administration au monde à se doter d'un tel régime.

Les produits sont distribués par les 32 conseils locaux et par des établissements d'enseignement<sup>39</sup>. Les modalités de distribution sont établies par les conseils locaux. Toutefois, la Loi édicte plusieurs principes pour guider la distribution. Les conseils doivent donner accès à plusieurs types de produits tout en respectant l'intimité et la dignité des personnes. De plus, les produits doivent être disponibles sans devoir le demander et sans devoir justifier le besoin ou la quantité nécessaire. La Loi prévoit aussi qu'il n'y ait pas de formulaire à remplir pour accéder aux produits<sup>40</sup>.

## Les mesures prises par l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec

Des mesures ont été prises dans les dernières années pour réduire la précarité menstruelle au Québec. D'abord, les produits menstruels ne sont plus taxables. En 2015, le gouvernement du Québec a aboli la taxe de vente (TVQ) sur les produits menstruels puisque ces produits ont été jugés comme un bien essentiel pour les femmes<sup>41</sup>. Du côté de la taxe sur les produits et services (TPS), le gouvernement fédéral a exempté les produits menstruels par une modification à la [Loi sur la taxe d'accise](#) en 2016. Cette modification législative fait suite à une motion adoptée par la Chambre des communes<sup>42</sup>.

Plus récemment, l'accès aux produits menstruels figure comme l'un des objectifs de la [Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027](#) du Secrétariat à la condition féminine. L'objectif comprend deux actions soit « [d']assurer une concertation interministérielle en vue d'améliorer l'accès aux produits menstruels jetables ou réutilisables [et de] rendre accessibles les produits

---

<sup>38</sup> Le sondage s'est tenu du 19 juin au 2 septembre 2019, 3602 personnes y ont participé.

<sup>39</sup> Le territoire écossais est divisé en 32 unités qui constituent les conseils locaux. Il s'agit du palier politique le plus près des citoyennes et des citoyens au même titre que les villes et les municipalités au Québec.

<sup>40</sup> Claire Diamond, [Period poverty : Scotland first in world to make period products free](#), BBC, 15 août 2022.

<sup>41</sup> Ministère des Finances, [Produits d'hygiène féminine](#), 2022.

<sup>42</sup> Notes de la Colline, *op. cit.*



menstruels jetables aux filles et aux femmes vivant en ressources intermédiaires et de type familial<sup>43</sup> ». Sur ce dernier point, les femmes et les filles hébergées dans une ressource intermédiaire ou de type familial ont accès à des produits menstruels selon leur préférence qui leur sont remboursés jusqu'à une somme maximale de 80 \$ annuellement. Ce montant est indexé chaque année<sup>44</sup>.

Une motion a été adoptée à l'unanimité le 4 décembre 2020 par l'Assemblée nationale afin de demander au gouvernement « d'étudier la possibilité de rendre les produits d'hygiène féminine accessibles gratuitement dans l'ensemble des institutions publiques, dont les écoles<sup>45</sup> ». Après l'adoption de cette motion, le gouvernement a donné au Conseil du statut de la femme le mandat de rédiger un [rapport portant sur l'accessibilité des produits menstruels](#)<sup>46</sup>. Ce rapport a été publié en 2021.

\*\*\*

En somme, l'accessibilité des produits menstruels demeure un potentiel légitime d'anxiété pour les femmes au Québec. Les obstacles associés à l'inaccessibilité de ces produits peuvent avoir d'importantes conséquences sur la qualité de vie des femmes. Ainsi, de plus en plus d'initiatives sont mises sur pied visant à distribuer gratuitement des produits menstruels. De tels gestes peuvent prendre plusieurs formes comme une distribution dans des lieux publics, des établissements scolaires ou des milieux de travail, des subventions pour l'achat de produits réutilisables ou un modèle d'accessibilité universelle tel que mis en place par l'Écosse. Quoique des efforts sont déployés pour lutter contre la précarité menstruelle, cet enjeu demeure une source de préoccupation pour de nombreuses femmes chaque mois, au Québec comme ailleurs.

---

<sup>43</sup> Secrétariat à la condition féminine, « [Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2022-2027](#) », p. 53-54.

<sup>44</sup> Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, [Remboursement des produits d'hygiène féminine](#), 16 mai 2022.

<sup>45</sup> [Journal des débats](#), 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 4 décembre 2020, vol. 45, n° 151.

<sup>46</sup> Conseil du statut de la femme, *op. cit.*.



## **Notre maison citoyenne**

[assnat.qc.ca](http://assnat.qc.ca)